

MOTION

POUR DES DEBATS EFFICIENTS ET COMPREHENSIBLES AU GRAND CONSEIL !

Le règlement du Grand Conseil est modifiée de la manière suivante afin que :

« Le déroulement des débats, ainsi que les exposés des Conseillères et des Conseillers d'Etat, s'effectue principalement en français et en « Hochdeutsch ».

Développement :

Berne est un canton bilingue. Cependant, lorsqu'on suit les débats au Grand Conseil, on pourrait penser que le canton est trilingue. La troisième langue n'est pas, comme bien souvent dans le quotidien, l'anglais mais le dialecte. Cela n'est plus de notre temps et c'est inefficace. Beaucoup de parlementaires rédigent minutieusement leurs interventions en dialecte et le secrétariat du parlement les traduit à nouveau en Hochdeutsch. Dans le cas contraire, l'intervention à la tribune est rédigée en Hochdeutsch, traduite en dialecte pour le plénum et à nouveau traduite en Hochdeutsch pour le procès-verbal. La pratique de ce procédé archaïque inefficace va probablement être abandonnée avec le temps.

Le Grand Conseil devrait lui aussi s'impliquer pour davantage d'efficacité, d'autant plus que tous ses membres ont reçu une formation scolaire de 9 ans ou davantage et maîtrisent le Hochdeutsch. Ils lisent d'ailleurs quotidiennement des journaux en Hochdeutsch et sont en mesure d'utiliser cette langue de façon sûre.

Les débats en dialecte préteritent les francophones. Sur la tribune, les visiteurs du Jura bernois, par exemple, peinent à comprendre quelque chose. Non seulement ils n'entendent pas du Hochdeutsch, comme ils l'ont appris à l'école, mais en plus, ils ne peuvent disposer de la traduction (grâce à une oreillette) lorsqu'ils sont de passage au Rathaus. Cette pratique est dissuasive aussi pour des classes de passage à Berne qui souhaiteraient assister à une séance du plénum.

Par le passé, la question de la langue utilisée lors les débats a été discutée de différentes manières (M 013/96 et M113/2003). On a toutefois uniquement envisagé cela sous l'angle du respect que l'on doit à l'égard de la minorité francophone. Cet aspect est assurément toujours valable. Par contre, les aspects de l'efficacité et des économies sont à considérer, eux aussi – également au niveau du fonctionnement du Grand Conseil bernois.

Il est cependant clair pour l'auteur de la motion que la traduction simultanée des débats doit absolument être maintenue.

Le 22 janvier 2014

Pierre Amstutz, Les Verts

co-auteur : Urs Muntwyler, Les Verts